



# Rapport d'activité 2021

[www.urps-podo-idf.fr](http://www.urps-podo-idf.fr)

56-62 rue de Vouillé  
75015 PARIS

[urpspodo.idf@gmail.com](mailto:urpspodo.idf@gmail.com)

## SOMMAIRE

✚ L'URPS Podologue en 2021 .....	p.3
✚ Bilan financier 2021	
➤ Financement de l'URPS Podologue.....	p.4
➤ Rapport financier 2021.....	p.4
1. Bilan financiers des CPOM.....	p.4
2. Les produits.....	p.5
3. Les charges .....	p.6
✚ Les actions et les projets de l'URPS Podologue.....	p.8
✚ L'URPS Podologue et l'interprofessionnalité.....	p.12

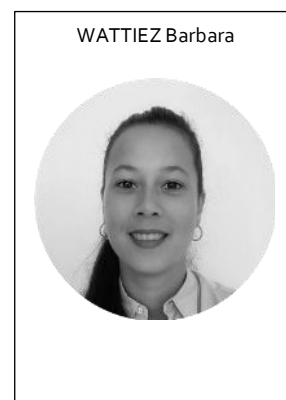
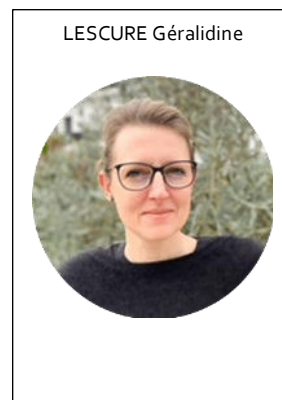
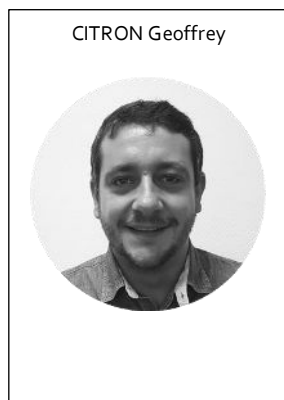
## L'URPS Podologue en 2021

En 2021 une équipe de 8 administrateurs a été nommée pour un mandat de 4ans. Quatre postes restent encore à pourvoir au sein du conseil d'administration.

Le bureau :



Les administrateurs :



Le conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en visioconférence : 01 février, 29 Mars, 17 Mai, 26 Juin, 20 Septembre, 25 Octobre, 22 Novembre.

Le bureau se réunit en point téléphonique hebdomadaire pour la gestion des dossiers en cours.

## Bilan financier 2021

### ➤ Financement de l'URPS podologue

La Curps, due auprès de l'Urssaf, est calculée annuellement sur la base du revenu d'activité retenu (conventionnée ou non) pour le calcul de l'impôt sur le revenu. A cette base doivent être ajoutés ou retranchés des montants correspondant à des dispositions fiscales ou sociales limitativement énumérées.

L'Urssaf procède à un calcul provisoire de la Curps de l'année N sur la base revenu de l'année N-2 puis effectue une régularisation en fonction des revenus réels N.

Le taux applicable est de 0,10 % les pédicures-podologues.

Le montant de la contribution ne peut excéder 220 € pour 2023, soit 0,50 % du montant de la valeur annuelle du plafond de la Sécurité sociale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

La contribution n'est pas due en cas de revenu nul ou déficitaire.

En cas de cessation d'activité, la contribution est proratisée en fonction du nombre de jours d'activité dans l'année (sur 365 jours).

Lorsque vous débutez votre activité, votre revenu n'est pas connu. La Curps est alors calculée, à titre provisionnel, sur une base forfaitaire durant vos deux premières années d'activité.

La Curps est à régler à l'Urssaf le 5 ou le 20 mai.

### ➤ Rapport financier 2021

La comptabilité 2021 est tenue par Mme Cécilia DECOENE du cabinet comptable **Kalkul**

#### 1. Bilan financier des CPOM

Très peu de variation avec 2020

<i>(en euros)</i>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>CPOM DIABETE</b>		
<i>Déplacements</i>	7,77	0
<i>Indemnités</i>	300	
<b>CPOM PERSONNES AGEES</b>		
<i>Fonds dédiés</i>	50917	45214
<i>Déplacements</i>	0	585,43
<i>Indemnités</i>	4050	4050
<b>CPOM ETUDE STATISTIQUE</b>		
<i>Fonds dédiés</i>	14283	4232
<i>déplacements</i>		23,20
<i>indemnités</i>		900

## 2. Les produits

Les produits 2021 font ressortir :

- +40K€ de charges en 2020
- +15 K€ de produits environ (augmentation de la dotation de 14% et des versements URPS pharmaciens en janvier)

<b>TOTAL DES ACTIFS</b> <i>(en euros)</i>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
	<b>297 882</b>	<b>63270</b>

<b>PRODUITS</b>		
<b>Cotisation ACOSS</b>	<b>70 337,25</b>	<b>63270</b>
<b>Produits Financiers</b>		
<b>Livret bleu</b>	<b>62 432,74</b>	<b>62 744.90</b>
<b>Livret partenaire</b>	<b>60 225,61</b>	<b>60 348,68</b>
<b>Dépréciation VMP</b>	<b>-3012</b>	<b>-1774.25</b>
<b>OPCVM CM</b>	<b>70 302,99</b>	<b>70 482,99</b>

### 3. Les charges

Le résultat net comptable ressort à **32784€** contre **28939€** en 2020.  
Peu de variation avec 2020.

Les principaux points de variations sont les suivants :

- réunions covid 8550€ en 2021 au lieu de 12750 en 2020 mais 1500€ de plus en réunions autres.

- augmentation légère des indemnités des réunions **+1.5K€**

- frais postaux augmentation environ **2000k**

<b>TOTAL DES CHARGES (en euros)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b><i>Fournitures petits équipements</i></b>	<b>9181.20</b>	
<b><i>Locations salles/salons</i></b>	<b>230</b>	<b>0</b>
<b><i>Maintenance</i></b>	<b>-</b>	<b>711</b>
<b><i>Primes d'assurances</i></b>	<b>541,86</b>	<b>541,86</b>
<b><i>Honoraires comptables</i></b>	<b>1258</b>	<b>1440</b>
<b><i>Impression flyers</i></b>	<b>7037.46-</b>	<b>7851.54</b>
<b><i>Cadeaux</i></b>	<b>96-</b>	
<b><i>Déplacements</i></b>	<b>649,08</b>	<b>1726,15</b>
<b><i>Réceptions</i></b>	<b>608.43</b>	<b>608.43</b>
<b><i>Frais postaux</i></b>	<b>799.01-</b>	<b>2666</b>
<b><i>Services bancaires</i></b>	<b>173,65</b>	<b>174,65</b>
<b><i>Cotisations</i></b>	<b>655.42</b>	<b>1000</b>
<b><i>Indemnités réunions</i></b>	<b>16791.35</b>	<b>18300</b>

## Les actions et les projets de l'URPS Podologue

Dans le but de rester proche des professionnels, l'URPS élabore des affiches à destination des pédicures-podologues et de leur salle d'attente ; mais aussi à destination de leurs patients.

Ces documents sont envoyés par voie postale à tous les professionnels d'Ile de France et sont disponibles au téléchargement gratuit sur le site internet de l'URPS.

**UN RENDEZ-VOUS ÇA SE RESPECTE !**  
SI VOUS NE POUVEZ PAS L'HONORER...

**PRÉVENEZ VOTRE PRATICIEN !!!**

**Au cabinet, en moyenne, c'est un rendez-vous par jour qui est donné au patient. Soit même le soir 2 ou 3 en cas de pluie, voire au grand-défilé...**

**À l'échelle du patient, un rendez-vous manqué, ce n'est pas grave.**

**À l'échelle du praticien et plus particulièrement de votre pédicure-podologue cela représente plus de 3600 par semaine.**

**Impact sur 2023 à venir :**

- Vous recevoir en urgence,
- Vous recevoir plus tard,
- Passer plus de temps avec sa famille.

**1000 rendez-vous manqués, cela représente environ 2 semaines de travail.**

**Allez-vous avoir 2 semaines de congés non-payés enforché sur votre lieu de travail ?**

**En cas de force majeure, votre praticien peut comprendre qu'un rendez-vous ne puisse honorer.**

**En cas d'indisponibilité et/ou retard, un appel à mon cabinet le plus tôt possible est une forme de politesse la plus appréciable, mais également une possibilité de planifier un rendez-vous en attente ou mieux encore une urgence.**

**En cas d'absence, votre appel, pour présenter vos excuses ne vous sera jamais reproché.**

Nous tenons à remercier les patients pour leur compréhension et leur civilité qui nous permettent d'organiser au mieux notre emploi du temps.

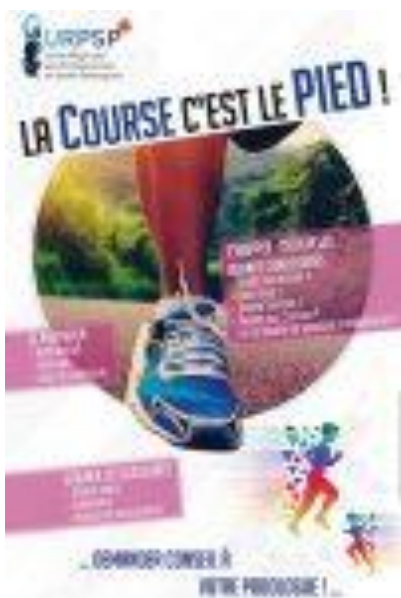
Merci



**Enfin !**

• Si vous manquez un rendez-vous et ne pouvez pas le prévenir ou de vous excuser, vous pouvez alors comprendre à votre tour qu'un rendez-vous de travail ne sera donné.

• Si vous manquez un certain nombre de rendez-vous consécutifs, je pense que vous pourrez comprendre qu'à mon tour, je pourrais ne permettre de ne plus accepter les rendez-vous.







- La participation de l'URPS podologue au congrès de la SOFPEL pour présenter les résultats du CPOM sur la prévention de la chute de la personne âgée mené sur les 2 précédentes années.

**URPSF**  
Union Régionale  
des Podologues  
de la Savoie

## Prise en charge de la prévention des chutes de la personne âgée par le pédicure-podologue libéral

par Bertrand Augouin, Geoffrey Citron, Roxane Agius

**CONTEXTE**  
Recommandation HAS : "Le pied de la personne âgée : approche médicale et prise en charge de pédicure-podologie".  
France : 450 000 chutes chez les plus de 65 ans dont plus de 9000 mortelles (HAS).

**Objectif**  
Mettre en évidence le rôle du pédicure-podologue (PP) libéral dans la prévention des chutes de la personne âgée et de lui permettre d'évaluer l'efficacité de sa prise en charge au travers d'indicateurs issus d'un bilan podogériatrique élaboré pour l'étude.

**MÉTHODE**

Bilan podogériatrique IFP → 1 mois → Renouvellement des mesures PUIS Propositions et actes thérapeutiques → 1 mois → Renouvellement des mesures

**RÉSULTATS**

Répartition des propositions thérapeutiques (43 participants):  
 - 19% (Walking and talking + Romberg modifié + FRT)  
 - 9% (Walking and talking + Romberg modifié)  
 - 50% (Walking and talking + Romberg modifié + FRT)  
 - 22% (Walking and talking + Romberg modifié)  
 - 2% (Walking and talking + Romberg modifié + FRT)

Temps d'Appui Unipodal + IFP + Posturodynamique  
 - Walking and talking + Romberg modifié + FRT  
 - Walking and talking + Romberg modifié  
 - FRT

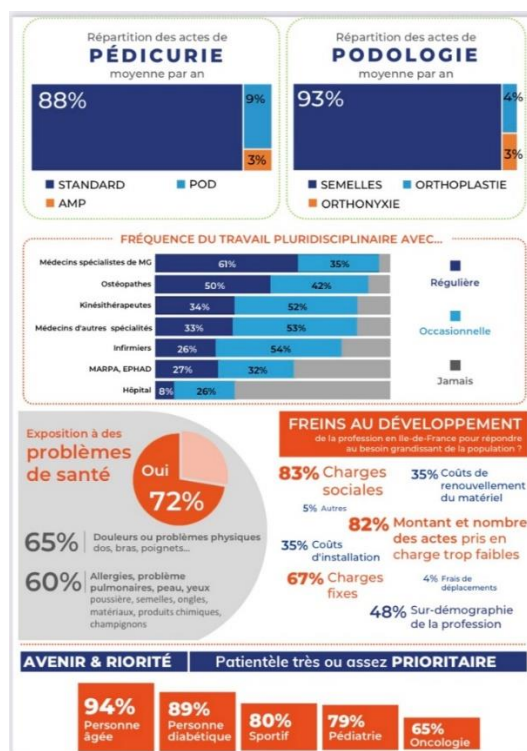
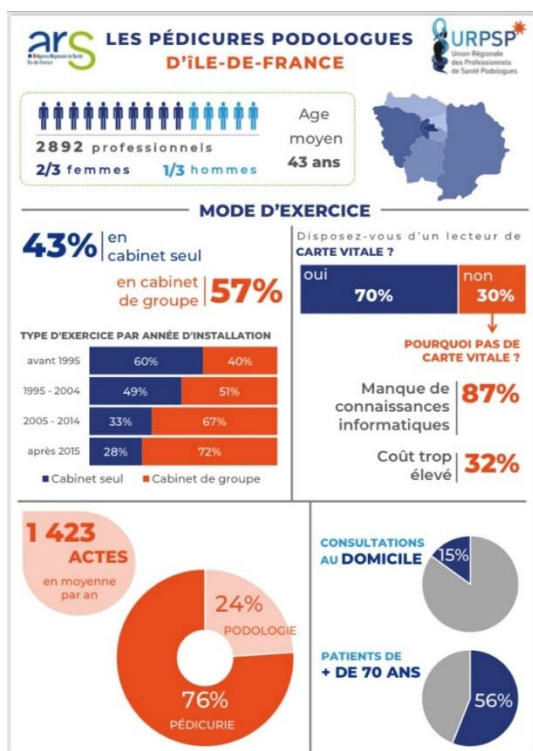
**DISCUSSION**

Effet positif de la prise en charge PP libéral sur 4 des 6 indicateurs liés aux facteurs de risques de chute de la personne âgée.  
Mise en place d'un bilan podogériatrique applicable facilement en cabinet libéral.

« POUR ALLER PLUS LOIN » : Étudier spécifiquement chaque type de traitement sur un plus grand nombre de sujets.



- La présentation des résultats de la deuxième enquête sur l'exercice professionnel des pédicures-podologues en Ile de France.



Cette étude est menée tous les 4 ans par l'URPS dans le cadre d'un CPOM avec l'ARS.

- Depuis Octobre 2021 l'URPS Podologue envoie une newsletter aux Pédicures-podologues qui lui communique une adresse mail valide. Ce mailing, créé et envoyé par Karine POIREAU, est bimensuel et traite des sujets propres à la profession, des actualités de la profession et se fait aussi le relais de toutes informations qui pourraient être importantes aux pédicures-podologues pour leur exercice professionnel.

L'URPS collecte les adresses mails via un questionnaire envoyé par voie postale en début d'année et présents sur ses différents support de communication (site/page Facebook). Le fichier compte 625 mails.

Le taux d'ouverture de la newsletter est de 60% avec un taux de désabonnement nul en fin 2021.

URPSP  
Union Régionale  
des Professionnels  
de Santé Podologues

Actualités - 2 novembre 2021

**Fiche mémo : Protection pénale spécifique pour les personnels de santé**

Le Ministère des Solidarités et de la Santé vient de publier une [fiche concernant la suspension caducité automatique dans le bénéfice des les sanctions de droit](#) quel que soit le mode d'exercice, même profession est bien sûr concernée.

Nous vous remercions à la progression : elle recapitulé les infractions d'attente aux personnes et aux bien qui préviennent les personnels de santé (professionnels de santé et autres personnes) exerçant en établissement public ou privé, en libéral ou dans le cadre d'une mission de service public et pourra un jour vous concerner.

[> Voir la fiche complète.](#)

Sources : Ministère des Solidarités et de la Santé (DS-AS 2021 N28)

URPSP  
Union Régionale  
des Professionnels  
de Santé Podologues

Actualités - 7 décembre 2021

**Certification périodique, attention aux pratiques commerciales trompeuses !**

A compter du 1er janvier 2023 tous les pédicure-podologues, comme les autres professionnels de santé ordonnés, seront soumis à une obligation périodique de certification. Ce nouveau dispositif vise au maintien des compétences et à l'actualisation du niveau des connaissances et sera bordé par ordonnance et précisé dans plusieurs décrets.

L'Agence Nationale du DPC alerte sur les pratiques commerciales trompeuses de certains des organismes de DPC qui anticipent la mise en place de cette certification.

**Avant de vous engager dans une démarche effectuée bien que l'organisme qui vous contacte soit référencé par l'Agence DPC officielle !**

[> consulter la liste officielle et](#)

> [Voir l'alerte de l'Agence sur les pratiques commerciales trompeuses du 29 juin 2021.](#)

> [Voir le communiqué de l'ONP sur la certification périodique.](#)

> [Comment faire un choix ?](#) Nationalité du

- L'URPS est partenaire de l'association SPS santé pour la prise en charges des professionnels en souffrance. En 2021 2 podologues ont participé aux JADES

les **JADES**  
Journées d'Ateliers Dynamiques  
et d'Echanges en Santé  
EN VISIOCONFÉRENCE

**JEUDI 18 MARS  
9H30-16H30**  
Réservée à tous les étudiants  
et professionnels de la santé

Développer vos ressources et besoins psycho-corporels en participant à des conférences et ateliers sur :

- La gestion du stress et la prévention du burn out
- L'auto défense, le sommeil et l'alimentation
- La communication et les fondamentaux juridiques

En partenariat avec

association **SPS** Santé des Professionnels de la Santé

**AIUF** Association Inter-Universitaire des Infirmeries

**ars** Association Régionale des Podologues de France

Région **Île de France**

- L'URPS travaille en relation avec le CIROP pour le dossier du stationnement payant pour les Pédicure-Podologues au niveau de la mairie de Paris.

## L'URPS podologue et l'interprofessionnalité

- L'URPS podologue est présent et actif dans la gestion de la crise COVID pour les Pédicures-Podologues.

- Elle est présente aux points hebdomadaires avec l'ARS dans le cadre de la gestion de la crise de la COVID 19.
- Elle est présente au lancement de la campagne de vaccination à l'Hôpital Saint Antoine



- Grâce à un travail commun avec le CIROPP, l'URPS podologue a permis la reconnaissance des Pédicures-Podologues comme professionnels de premiers recours et de ce fait leur intégration sur la liste des professionnels prioritaires dont les enfants peuvent être accueilli à l'école pour continuer leur exercice en cabinet.
  - De part un travail commun avec d'autres instances de la profession, l'URPS Podologue a permis aux pédicures-podologues de faire partis des professionnels de santé autorisés à vacciner en centre de vaccination après avoir suivi une formation théorique et pratique.
- En 2021 l'URPS podologue a une permanence locale d'aide à l'installation PLAI pour une professionnelle du 92.  
Les PLAI sont organisée par l'AIUF et permettent de mettre en contact le professionnel désirant ou en cours d'installation avec tous les acteurs qui pourraient lui permettre de faciliter ses démarches : URPS, CPAM, CIROPP et ARS.

- La participation aux conseils d'administration et aux réunions de l'AIUF (association Inter URPS Francilienne) des membres titulaires.
  
- L'URPS Podologue en la personne de Mr AUPICON est suppléante de l'URPS pharmacien pour les CRSA.
  
- Mr AUPICON est le suppléant pour les réunions de la CSOS (Commission Spécialisée de l'Offre de Soins) pour une réunion tous les 5 jours.